

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Comme d'habitude, la Conférence générale a fixé provisoirement le plafond des dépenses de l'Organisation pour les deux années à venir. Cette décision fut prise à la fin de la première semaine, lorsque les chefs des délégations, au cours du débat général, eurent exposé l'opinion de leurs gouvernements sur les travaux de l'Unesco, et avant que les deux organes subsidiaires de la Conférence, soit la Commission du programme et la Commission administrative, aient entrepris leurs études détaillées. On se rendit bientôt compte que l'Union soviétique avait décidé de bloquer les propositions occidentales de développement de l'Unesco par une attaque générale contre le mode d'administration de l'Organisation. Elle critiquait particulièrement le Directeur général et réclamait son remplacement par une autorité collégiale confiée à trois représentants: un pour les pays socialistes, un pour les pays neutralistes et un pour les pays "du bloc militaire occidental". Elle voyait dans la manière dont les postes du Secrétariat sont attribués des traitements de faveur pour l'Occident, et proposait de réduire de 15 p.100 les frais et le personnel des services administratifs généraux et des services communs. Elle s'opposait enfin fermement à la construction du quatrième édifice demandé par le Directeur général.

Ces réclamations, auxquelles l'Union soviétique et plusieurs de ses satellites s'accrochèrent tenacement pendant toute la session, ressemblaient trop à celles qu'ils formulaient à New-York et aux réunions d'autres institutions spécialisées pour qu'il fût possible de les croire inspirées par le souci du bien de l'Organisation. Il en résultait un climat tel que les travaux des délégations comme la nôtre, désireuses d'appliquer à ces questions la méthode objective et critique qui convenait, devenaient extrêmement difficiles, toute opinion exprimée pouvant être interprétée comme un blâme ou une félicitation à l'endroit de l'Organisation.

Budget

Le budget présenté par le Directeur général, appuyé par le Conseil exécutif, pour financer le programme et les opérations de 1961-1962 s'établissait à 30.5 millions de dollars, dépassant donc de plus de 4 millions le budget de 1959-1960. Les représentants des États-Unis et du Brésil estimèrent que ces chiffres étaient insuffisants et présentèrent des projets d'amendement distincts, demandant l'inclusion de sommes supplémentaires. Un compromis fut atteint grâce à une nouvelle proposition des États-Unis demandant un supplément de 1 million qui serait consacré surtout au progrès de l'enseignement en Afrique. Le premier projet de résolution américain prévoyait que ce montant tout entier serait consacré aux besoins de l'Afrique, tandis que les délégués du Brésil voulaient que tout montant supplémentaire soit partagé entre l'Afrique et d'autres parties du monde. Une fois le compromis approuvé, la Conférence adopta le chiffre de 30.5 millions proposé par le Directeur général, et consentit à ce qu'un autre million soit alloué par la Commission du programme, en particulier pour satisfaire aux besoins urgents de l'Afrique tropicale.

Au cours de la session, on a approuvé les résolutions de divers États membres pour des projets qui, en tout, dépassaient de 1.1 million de dollars les 31.5 millions prévus. Vers la fin de la session, les représentants des principales régions bénéficiaires ont décidé d'eux-mêmes d'aider à comprimer